

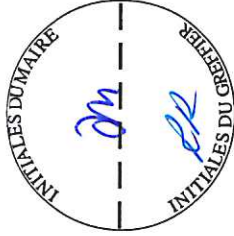
Ville de Carignan

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE **5 DÉCEMBRE 2018**, À 20 H.

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général
M. Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier

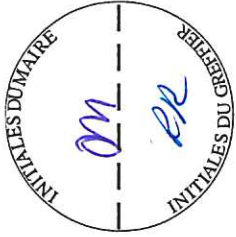
ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2018
 - 4.2 Séance extraordinaire du 27 novembre 2018
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1 Calendrier 2019 - Séance du Conseil
 - 5.2 Autorisation au directeur général - évaluation de rendement
 - 5.3 Adoption - Politique de communication
 - 5.4 Lettre d'entente - Modification de l'horaire de travail des employés de bureau
- 6 FINANCES
 - 6.1 Déboursés du mois de novembre 2018
 - 6.2 Transferts budgétaires
 - 6.3 Renonciation au financement non utilisé du fond de roulement et autre fonds au 30 novembre 2018
 - 6.4 Dépôt liste des engagements du mois de novembre 2018



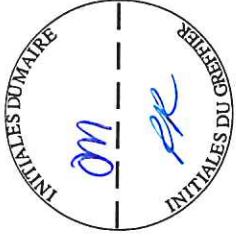
Ville de Carignan

- 7 TRAVAUX PUBLICS**
- 7.1** Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale, Volet - Projets particuliers d'amélioration
- 7.2** Octroi de mandat - Étude Hydrologique
- 7.3** Entente de remorquage et d'entreposage en période de déneigement
- 7.4** Prolongement d'embauche - Surnuméraire au Service des travaux publics
- 7.5** Embauche - Chef d'équipe parcs et bâtiments et chef d'équipe voirie et réseaux
- 7.6** Embauche - Préposé à l'entretien ménager
- 7.7** Ajustement au contrat - Entretien des parcs et espaces verts
- 7.8** Octroi de contrat - Bris de glace préventif - Rivière l'Acadie
- 7.9** Mandat - Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019
- 7.10** Achat de quincaillerie et de matériaux de construction pour l'année 2019
- 7.11** Octroi de contrat - APP-18-021-TP - Fourniture de granulats en vrac 2019-2021
- 7.12** Annulation du contrat APP-17-027-TP - Nettoyage et inspection du réseau d'égout
- 8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1** Demande de dérogation mineure 2018-044 - Lot 6 269 355 - 2409, rue Martel
- 8.2** Demande de dérogation mineure 2018-045 - Lot 2 598 289 PTIE (lot B) - 2006, rue Marie-Anne Ouest
- 8.3** Demande de PIIA 2018-042 - Lot 2 601 025 - 3800, chemin Salaberry
- 8.4** Demande de PIIA 2018-043 - Lot 2 600 196 - 1747, chemin Bellevue
- 9 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1** Approbation du budget 2019 - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent



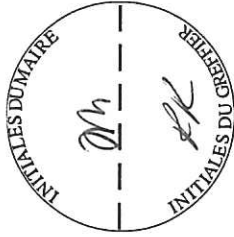
Ville de Carignan

- 10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1** Demande de subvention - Fondation des Aînés du bassin de Chambly
- 10.2** Demande de subvention – Garde Côtière Auxiliaire Canadienne
- 11 RÉGLEMENTATION**
- 11.1** Avis de motion - Règlement 265-9 amendant le règlement 265 et ses amendements afin de corriger le bassin de taxation
- 11.2** Avis de motion - Règlement 274-7 amendant le règlement 274 et ses amendements afin de corriger le bassin de taxation
- 11.3** Avis de motion - Règlement 400-2 amendant le règlement 400 et son amendement afin de corriger le bassin de taxation
- 11.4** Avis de motion - Règlement 407-2 amendant le règlement 407 et son amendement afin de corriger le bassin de taxation
- 11.5** Avis de motion - Règlement 419-2 amendant le règlement 419 et son amendement afin de corriger le bassin de taxation
- 11.6** Avis de motion - Règlement 429-2 amendant le règlement 429 et son amendement afin de corriger le bassin de taxation
- 11.7** Avis de motion - Règlement 453-3 amendant le règlement 453-E et ses amendements afin de corriger le bassin de taxation
- 11.8** Avis de motion - Règlement 456-1-U modifiant le règlement de construction no 456-U, afin de mettre à jour les dispositions concernant les codes et normes applicables
- 11.9** Avis de motion - Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage no 483-4-U
- 11.10** Avis de motion - Règlement no 485-1-U Règlement omnibus modifiant le règlement de permis et certificats no 485-U
- 11.11** Avis de motion - Règlement no 486-1-U modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures no 486-U
- 11.12** Avis de motion - Règlement no 487-1-U omnibus modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 487-U



Ville de Carignan

- 11.13** Avis de motion - Règlement no 489-1 amendant le règlement 489-E afin de corriger le bassin de taxation
- 11.14** Avis de motion - Règlement no 510-A sur l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour 2019
- 11.15** Avis de motion - Règlement no 511-A décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et remplaçant le règlement 501-A
- 11.16** Avis de motion - Règlement 512-A décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville et remplaçant le règlement no 503-A
- 11.17** Adoption - Règlement no 310-24 modifiant le règlement no 310 et ses amendements établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan
- 11.18** Adoption - Projet de règlement no 456-1-U modifiant le règlement de construction no 456-U, afin de mettre à jour les dispositions concernant les codes et normes applicables
- 11.19** Adoption - Projet de règlement no 483-4-U règlement omnibus modifiant le règlement de zonage no 483-4-U
- 11.20** Adoption - Projet de règlement no 486-1-U modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures no 486-U
- 11.21** Adoption - Projet de règlement no 487-1-U
Règlement omnibus modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 487-U
- 11.22** Adoption - Règlement no 498-A concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la ville de Carignan et remplaçant le règlement 253 et ses amendements
- 11.23** Adoption - Règlement no 504-A relatif à la rémunération des membres du conseil et remplaçant le règlement no 373 et ses amendements
- 11.24** Adoption - Règlement no 507-E autorisant l'acquisition des lots 6 228 648 à 6 228 655, décrétant une dépense de 3 221 000 \$ et un emprunt à long terme de 2 950 000 \$



Mairie de Carignan

11.25 Adoption - Règlement no 508-A concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville

11.26 Adoption - Règlement no 509-A relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

18-12-401

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

18-12-402

4.1 Séance ordinaire du 7 novembre 2018

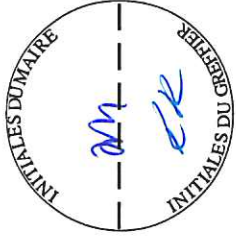
Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2018.

18-12-403

4.2 Séance extraordinaire du 27 novembre 2018

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :



Mairie de Carignan

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 novembre 2018.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

18-12-404

5.1 Calendrier 2019 - Séance du Conseil

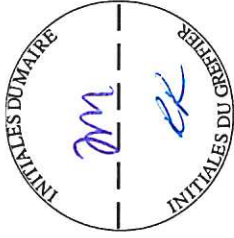
CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, qui se tiendront le mercredi et débiteront à 20 h :

- 16 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1^{er} mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 7 août
- 4 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre



Ville de Carignan

• 4 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier, conformément à la loi.

18-12-405

5.2 Autorisation au directeur général - évaluation de rendement

CONSIDÉRANT la politique administrative et salariale du personnel cadre 2017-2018-2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général à procéder aux évaluations du personnel cadre selon les modalités prévues à la politique administrative et salariale du personnel cadre pour les années 2017-2018-2019, pour un montant maximal de 12 900 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-190-00-999.

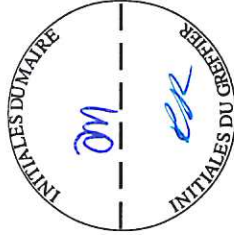
18-12-406

5.3 Adoption - Politique de communication

CONSIDÉRANT que la communication représente une activité de gestion essentielle à l'atteinte des objectifs de toute entreprise privée ou organisation publique, surtout lorsque la mission de celle-ci consiste à offrir une prestation de services de qualité à la population;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut communiquer de façon efficace avec ses citoyens et qu'elle souhaite se donner les meilleurs moyens pour atteindre son objectif;

CONSIDÉRANT qu'elle veut identifier les responsabilités politiques et administratives en déterminant les rôles des membres du conseil municipal, des gestionnaires et du personnel dans le cheminement des communications et la livraison des messages;



Ville de Carignan

CONSIDÉRANT qu'elle veut développer un esprit de collaboration et d'ouverture avec et entre les différents publics internes et externes;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Direction des communications, relations publiques et citoyennes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à majorité :

Les conseillères Stéphanie Lefebvre et Anne Poussard votent contre;

D'ADOPTER la politique de communication datée du mois de décembre 2018.

18-12-407

5.4 Lettre d'entente - Modification de l'horaire de travail des employés de bureau

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2018-07 annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

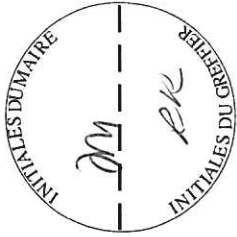
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la modification de l'horaire des employés de bureau;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant, le directeur général et le greffier à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente 2018-07 avec le Syndicat Canadien de la fonction publique, section locale 3508;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508.



Municipalité de Carignan

18-12-408

6 FINANCES

6.1 Déboursés du mois de novembre 2018

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de novembre 2018 pour un montant de 100 010,15 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de novembre 2018, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 739 954,01 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

18-12-409

6.2 Transferts budgétaires

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

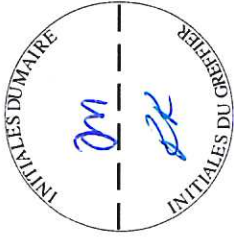
DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir remboursements sportif 2018

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 251 \$	Location autobus	02-701-51-515
402 \$	Autres biens non-durables	02-701-51-699
167 \$	Sorties	02-701-51-447

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 820 \$	Subventions sportives	02-701-90-99



Mairie de Carignan

b) Afin de couvrir entretien de véhicules 2018

Montant	Description du poste	Numéro de poste
7 000 \$	Asphalte resurfaçage	02-320-00-625
7 000 \$	Signalisation	02-350-00-649

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
14 000 \$	Entretien véhicules	02-310-00-525

18-12-410

6.3 Renonciation au financement non utilisé du fond de roulement et autre fonds au 30 novembre 2018

CONSIDÉRANT la résolution 15-08-326 décrétant une dépense d'immobilisations financé par le fond général pour le projet 15-06 Enseigne au Centre multi;

CONSIDÉRANT la résolution 18-01-14 décrétant des dépenses d'immobilisations financées par le fonds de roulement pour le projet 18-01 Acquisition matériel informatique-2018;

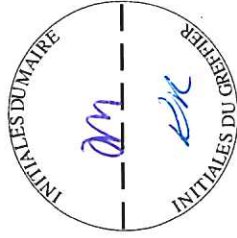
CONSIDÉRANT que ces dépenses, une fois effectuées, s'avèrent inférieures au montant du financement autorisé, ainsi il y a lieu de retourner au fonds de roulement et autre fonds le montant non dépensé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds général la somme de 2 619,55 \$, soit la partie non utilisée du projet 15-06;

DE retourner au fond de roulement, la partie du montant de financement approuvée, mais non utilisée du projet



Ville de Carignan

18-01 décrite à l'annexe « A », pour un total de 413,09 \$;

D'AMENDER la résolution 18-01-14 de façon à ce que les montants faisant objet de renonciation du fond de roulement soit déduits des remboursements annuels les plus éloignés du fonds d'administration au fonds de roulement.

6.4 Dépôt liste des engagements du mois de novembre 2018

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 23 octobre 2018 au 18 novembre 2018.

7 TRAVAUX PUBLICS

18-12-411

7.1 Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale, Volet - Projets particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

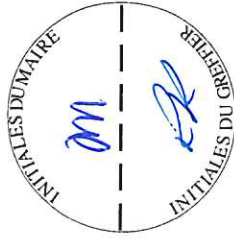
CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Carignan approuve les dépenses d'un montant de 41 172 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transport du Québec.



ville de Carignan

18-12-412

7.2 Octroi de mandat - Étude Hydrologique

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme LNA hydrologie environnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à la majorité :

La conseillère Stéphanie Lefebvre vote contre;

D'OCTROYER l'étude hydrologique du secteur Centre à la firme LNA hydrologie environnement pour la somme de 24 110,26 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-470-00-419 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-12-000.

18-12-413

7.3 Entente de remorquage et d'entreposage en période de déneigement

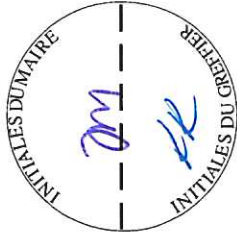
CONSIDÉRANT les recommandations de M. Martin Poirier, chef de division du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT le règlement 508-A, concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville autorisant entres autres le remorquage des véhicules stationnés illégalement lors d'opération de déneigement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le chef de division du Service des travaux publics à conclure pour et au nom de la ville, une entente pour le remorquage et l'entreposage de véhicules en période de déneigement avec l'entreprise R.T. VIP à titre de remorqueur de la ville pour la saison hivernale 2018-2019.



Ville de Varignan

18-12-414

7.4 Prolongement d'embauche - Surnuméraire au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations de Martin Poirier, chef de division du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE prolonger l'embauche de monsieur Simon Hainault à titre de journalier surnuméraire pour 1 semaine supplémentaire;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-181.

18-12-415

7.5 Embauche - Chef d'équipe parcs et bâtiments et chef d'équipe voirie et réseaux

CONSIDÉRANT la résolution 18-11-350 autorisant la création des postes de chef d'équipe parcs et bâtiments et chef d'équipe voirie et réseaux;

CONSIDÉRANT les recommandations de Martin Poirier, chef de division du Service des travaux publics;

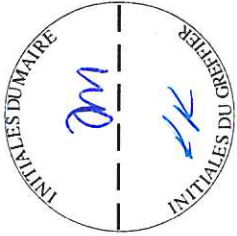
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Robin Vaillancourt à titre de chef d'équipe parcs et bâtiments;

D'EMBAUCHER monsieur Stéphane Bujold à titre de chef d'équipe voirie et réseaux;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la



Ville de Carignan

convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-151.

18-12-416

7.6 Embauche - Préposé à l'entretien ménager

CONSIDÉRANT les recommandations de Martin Poirier, chef de division du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Patrick Thibault à titre de préposé à l'entretien;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-181.

18-12-417

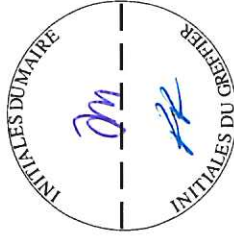
7.7 Ajustement au contrat - Entretien des parcs et espaces verts

CONSIDÉRANT la résolution 18-03-92 octroyant le contrat d'entretien des parcs et espaces verts pour 2018-2019-2020 avec 2 années additionnelles en option à la compagnie Les Entreprises Éric Suchet inc.;

CONSIDÉRANT la quantité supplémentaire de terrains à entretenir;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par



Meille de Varignan

la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'une somme supplémentaire de 16 405,02 \$ taxes incluses à la compagnie Les Entreprises Éric Suchet inc.;

QUE la résolution 18-03-92 soit et est modifiée en conséquence;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-50-519.

18-12-418

7.8 Octroi de contrat - Bris de glace préventif - Rivière l'Acadie

CONSIDÉRANT l'épaisseur des glaces et l'historique de débordement de la rivière L'Acadie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics et des services techniques;

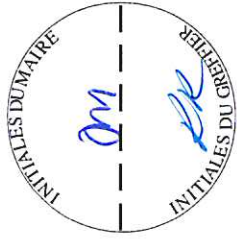
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics et services techniques à procéder à la réservation des services de la firme Éco Technologies incluant la location de l'Amphibex au printemps 2019, au montant de 17 821,13 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER un budget total de 58 890,25 \$ taxes en sus, afin de pallier aux éventuels problèmes d'embâcles sur la rivière L'Acadie et briser les glaces de façon préventive, pour la somme totale de 67 709,06 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-223-00-410.



Ville de Carignan

18-12-419

7.9 Mandat – Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ pour ses ententes de regroupement;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium en solution liquide) nécessaires aux



Ville de Carignan

activités de la municipalité pour l'année 2019;

QUE la Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

18-12-420

7.10 Achat de quincaillerie et de matériaux de construction pour l'année 2019

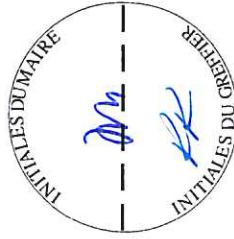
CONSIDÉRANT la recommandation du chef de Division du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'engagement de crédit au montant de 40 000 \$ pour des achats divers en quincaillerie et matériaux de construction pour l'année 2019 auprès de Rona Inc. / Rona St-Bruno;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles



Ville de Carignan

relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires: 02-320-00-531, 02-415-00-529, 02-701-20-522, 02-130-00-522, 02-310-00-522, 02-310-00-525, 02-310-00-643, 02-701-30-522, 02-701-50-519, 02-701-50-529, 02-412-00-529, 02-413-00-529, 02-414-00-521, 02-415-00-521, 02-310-00-529, 02-310-00-650, 02-190-00-691, 02-350-00-649 sous réserve de l'adoption du budget 2019.

18-12-421

7.11 Octroi de contrat - APP-18-021-TP - Fourniture de granulats en vrac 2019-2021

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la Fourniture de granulats en vrac pour la période s'échelonnant de de janvier 2019 à décembre 2021;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de Fourniture de granulats en vrac de janvier 2019 à décembre 2021 à Construction DJL inc. pour la somme de 460 658,76 \$ taxes incluses;

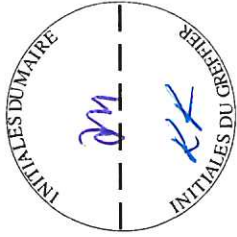
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-320-00-531, 02-415-00-529, 02-701-50-519, 02-701-50-529, 02-413-00-529, 02-413-10-529 et 02-330-00-628 .

18-12-422

7.12 Annulation du contrat APP-17-027-TP - Nettoyage et inspection du réseau d'égout

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour le nettoyage et l'inspection d'une partie de son réseau d'égout sanitaire sous l'appel d'offres APP-17-027-TP dont l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mars 2017;

CONSIDÉRANT la résolution 17-04-121 octroyant le contrat de nettoyage et d'inspection des conduites sanitaires à l'entreprise QualiVac environnement inc.;



Ville de Carignan

CONSIDÉRANT les multiples manquements à respecter l'échéancier prévu et à fournir les rapports exigés aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'article 19 du cahier des clauses administratives particulières qui stipule que la Ville peut imposer des pénalités et réclamer les sommes impliquées pour des travaux mal exécutés par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT le non-respect des clauses du devis et ce malgré les nombreux avis;

CONSIDÉRANT que l'entreprise est maintenant en faillite selon le registre des entreprises du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 22 et 23 du cahier des clauses administratives générales qui stipulent qu'en cas de faillite de l'entreprise, toutes les retenues faites précédemment sont acquises par la Ville à titre de dommages-intérêts. En outre, le dépôt de garantie, le cas échéant, est gardé par la Ville pour garantir la parfaite et complète exécution du contrat, charges et conditions qui y sont stipulées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE résilier le contrat de nettoyage et d'inspection des conduites sanitaires sous l'appel d'offres APP-17-027-TP avec la firme QualiVac (9249-4962 Québec Inc.);

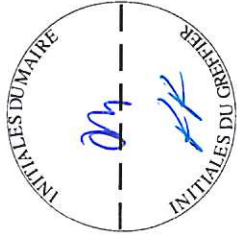
DE conserver la garantie d'exécution au montant de 5 000 \$ taxes incluses.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-12-423

8.1 Demande de dérogation mineure 2018-044 - Lot 6 269 355 – 2409, rue Martel

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure 2018-044 aurait pour effet de rendre réputées conformes les marges de recul latérales de 2 mètres et 3 mètres, alors que la grille des usages et normes en vigueur prévoit des marges de recul latérales de 4 mètres



Ville de Carignan

et 5 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputées conformes les marges de recul latérales de 2 mètres et 3 mètres, pour la propriété sise au 2409, rue Martel, soit le lot 6 269 355.

18-12-424

8.2 Demande de dérogation mineure 2018-045 - Lot 2 598 289 PTIE (lot B) – 2006, rue Marie-Anne Ouest

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure 2018-045 aurait pour effet de de rendre réputée conforme un lot d'une largeur de 14,10 mètres, alors que la réglementation en vigueur prescrit une largeur minimale de 15 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme un lot d'une largeur de 14,10 mètres, tel que démontré par la partie B, du plan de Fabien Grutman, préparé par Nadège Clauzon, arpenteur-géomètre, émis le 29 octobre 2018, dossier G22615, minute 225, pour la propriété située sur une partie du lot 2 598 289.

18-12-425

8.3 Demande de PIIA 2018-042 - Lot 2 601 025 – 3800, chemin Salaberry

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2018-042 concernant la construction d'un projet de construction pour la résidence située sur le lot 2 601 025 au 3800, chemin Salaberry illustré au plan de Martin Fortin, daté du 19 octobre 2018 et au plan projet d'implantation préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 6 novembre 2018, minutes 38985, dossier 04295;

EN CONSÉQUENCE :



ville de Carignan

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2018-042 pour le projet de construction d'une résidence située au 3800, chemin Salaberry, soit le lot 2 601 025, tel qu'illustré au plan de Martin Fortin, daté du 19 octobre 2018 et au plan projet d'implantation préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, daté du 6 novembre 2018, minutes 38985, dossier 04295.

18-12-426

8.4 Demande de PIIA 2018-043 - Lot 2 600 196 – 1747, chemin Bellevue

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant un projet de rénovation pour la résidence située sur le lot 2 600 196 au 1747, chemin Bellevue, située en zone A-024, qui consiste à rénover ledit bâtiment principal avec des matériaux proposés qui s'harmonisent avec les maisons avoisinantes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2018-043 pour le projet de rénovation de la résidence située sur le lot 2 600 196 au 1747, chemin Bellevue.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

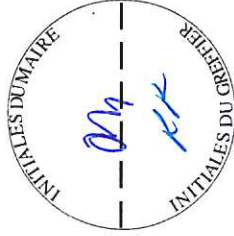
18-12-427

9.1 Approbation du budget 2019 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT que le 24 octobre 2018, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-



Ville de Carignan

Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le budget 2019 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 24 octobre 2018.

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18-12-428

10.1 Demande de subvention - Fondation des Aînés du bassin de Chambly

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation des Aînés du bassin de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Fondation des Aînés du bassin de Chambly, une aide financière d'un montant de 300 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

18-12-429

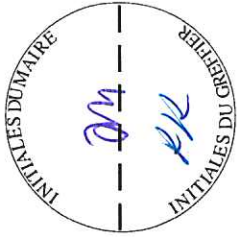
10.2 Demande de subvention – Garde Côtière Auxiliaire Canadienne

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne pour sa saison de navigation 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde une importance au travail effectué par les sauveteurs de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé



ville de Varignan

par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Garde Côtière Auxiliaire Canadienne une aide financière d'un montant de 500 \$ dans le cadre de sa saison de navigation 2019;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

11 RÉGLEMENTATION

18-12-430

11.1 Avis de motion - Règlement 265-9 amendant le règlement 265 et ses amendements afin de corriger le bassin de taxation

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 265-9 amendant le règlement 265 et ses amendements afin de corriger le bassin de taxation.

18-12-431

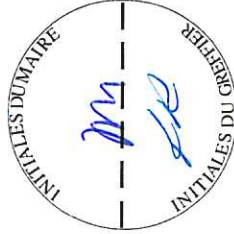
11.2 Avis de motion - Règlement 274-7 amendant le règlement 274 et ses amendements afin de corriger le bassin de taxation

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 274-7 amendant le règlement 274 et ses amendements afin de corriger le bassin de taxation.

18-12-432

11.3 Avis de motion - Règlement 400-2 amendant le règlement 400 et son amendement afin de corriger le bassin de taxation

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 400-2 amendant le règlement 400 et son amendement afin de corriger le bassin de taxation.



Ville de Carignan

18-12-433

11.4 Avis de motion - Règlement 407-2 amendant le règlement 407 et son amendement afin de corriger le bassin de taxation

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 407-2 amendant le règlement 407 et son amendement afin de corriger le bassin de taxation.

18-12-434

11.5 Avis de motion - Règlement 419-2 amendant le règlement 419 et son amendement afin de corriger le bassin de taxation

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 419-2 amendant le règlement 419 et son amendement afin de corriger le bassin de taxation.

18-12-435

11.6 Avis de motion - Règlement 429-2 amendant le règlement 429 et son amendement afin de corriger le bassin de taxation

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 429-2 amendant le règlement 429 et son amendement afin de corriger le bassin de taxation.

18-12-436

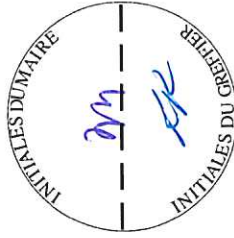
11.7 Avis de motion - Règlement 453-3 amendant le règlement 453-E et ses amendements afin de corriger le bassin de taxation

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement 453-3 amendant le règlement 453-E et ses amendements afin de corriger le bassin de taxation.

18-12-437

11.8 Avis de motion - Règlement 456-1-U modifiant le règlement de construction no 456-U, afin de mettre à jour les dispositions concernant les codes et normes applicables

Le conseiller Daniel St-Jean donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 456-U-1 modifiant le règlement



Ville de Carignan

de construction n° 456-U, afin de mettre à jour les dispositions concernant les codes et normes applicables.

18-12-438

11.9 Avis de motion - Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage no 483-4-U

Le conseiller Frédéric Martineau donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 483-4-U règlement omnibus modifiant le règlement de zonage no 483-4-U.

18-12-439

11.10 Avis de motion - Règlement no 485-1-U Règlement omnibus modifiant le règlement de permis et certificats no 485-U

La conseillère Édith Labrosse dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement omnibus no 485-1-U modifiant le règlement de permis et certificats n° 485-U.

18-12-440

11.11 Avis de motion - Règlement no 486-1-U modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures no 486-U

Le conseiller Frédéric Martineau donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 486-1-U modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures n° 486-U.

18-12-441

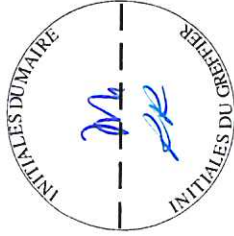
11.12 Avis de motion - Règlement no 487-1-U omnibus modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 487-U

Le conseiller Daniel St-Jean donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 487-1-U omnibus modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 487-U.

18-12-442

11.13 Avis de motion - Règlement no 489-1 amendant le règlement 489-E afin de corriger le bassin de taxation

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera



Ville de Carignan

présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 489-1 amendant le règlement 489-E afin de corriger le bassin de taxation.

18-12-443

11.14 Avis de motion - Règlement no 510-A sur l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour 2019

La conseillère Édith Labrosse dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 510-A sur l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour 2019.

18-12-444

11.15 Avis de motion - Règlement no 511-A décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et remplaçant le règlement 501-A

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 511-A décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et remplaçant le règlement 501-A.

18-12-445

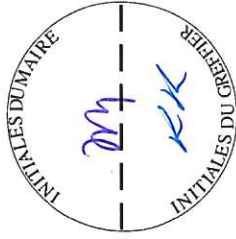
11.16 Avis de motion - Règlement 512-A décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville et remplaçant le règlement no 503-A

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 512-A décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville et remplaçant le règlement no 503-A.

18-12-446

11.17 Adoption - Règlement no 310-24 modifiant le règlement no 310 et ses amendements établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 310-24 modifiant le règlement no 310 et ses amendements établissant les tarifs pour



Ville de Carignan

divers services rendus par la Ville de Carignan, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 310-24 modifiant le règlement no 310 et ses amendements établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

18-12-447

11.18 Adoption - Projet de règlement no 456-1-U modifiant le règlement de construction no 456-U, afin de mettre à jour les dispositions concernant les codes et normes applicables

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 456-1-U modifiant le règlement de construction n° 456-U, afin de mettre à jour les dispositions concernant les codes et normes applicables, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

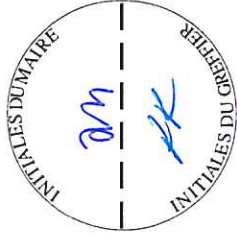
Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 456-1-U modifiant le règlement de construction n° 456-U, afin de mettre à jour les dispositions concernant les codes et normes applicables.

18-12-448

11.19 Adoption - Projet de règlement no 483-4-U règlement omnibus modifiant le règlement de zonage no 483-4-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 483-4-U Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage no 483-4-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;



Mairie de Carignan

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à la majorité :

Les conseillères Stéphanie Lefebvre et Anne Poussard votent contre;

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 483-4-U Règlement omnibus modifiant le règlement de zonage no 483-4-U.

18-12-449

11.20 Adoption - Projet de règlement no 486-1-U modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures no 486-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 486-1-U modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures n° 486-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 486-1-U modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures n° 486-U.

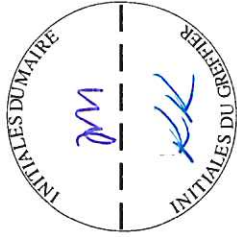
18-12-450

11.21 Adoption - Projet de règlement no 487-1-U Règlement omnibus modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 487-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 487-1-U Règlement omnibus modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 487-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé



ville de Carignan

par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 487-1-U Règlement omnibus modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 487-U.

18-12-451

11.22 Adoption - Règlement no 498-A concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la ville de Carignan et remplaçant le règlement 253 et ses amendements

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 498-A concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la ville de Carignan et remplaçant le règlement 253 et ses amendements, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 498-A concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la ville de Carignan et remplaçant le règlement 253 et ses amendements.

18-12-452

11.23 Adoption - Règlement no 504-A relatif à la rémunération des membres du conseil et remplaçant le règlement no 373 et ses amendements

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 504-A relatif à la rémunération des membres du conseil et remplaçant le règlement no 373 et ses amendements, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

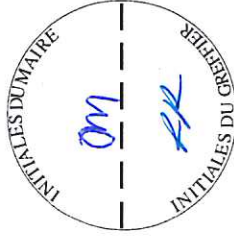
Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à la majorité :

La conseillère Stéphanie Lefebvre vote contre;

DE reporter ce point.

271

5 décembre 2018



Ville de Carignan

18-12-453

11.24 Adoption - Règlement no 507-E autorisant l'acquisition des lots 6 228 648 à 6 228 655, décrétant une dépense de 3 221 000 \$ et un emprunt à long terme de 2 950 000 \$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 507-E autorisant l'acquisition des lots 6 228 648 à 6 228 655, décrétant une dépense de 3 221 000 \$ et un emprunt à long terme de 2 950 000 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 507-E autorisant l'acquisition des lots 6 228 648 à 6 228 655, décrétant une dépense de 3 221 000 \$ et un emprunt à long terme de 2 950 000 \$.

18-12-454

11.25 Adoption - Règlement no 508-A concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 508-A concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

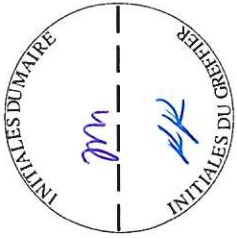
Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 508-A concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville.

18-12-455

11.26 Adoption - Règlement no 509-A relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 509-A relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base



Municipalité de Carignan

d'imposition excède 500 000 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 509-A relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

18-12-456

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 25.

Rémi Raymond
Greffier

Patrick Marqués
Maire